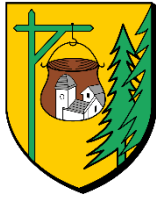


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20170510\_10

### Séance du 10 mai 2017

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

**Date de la convocation :**

2 mai 2017

**Date d'affichage :**

18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Renouvellement de baux agricoles**

Conformément aux propositions de la commission, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les baux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2019, et ce, pour une durée de 9 ans :

- Parcelles ZK 18 et ZA 20 : reconduction à l'identique avec le GAEC du Lancier
- Parcelle ZA 10 : reconduction à l'identique avec le GAEC des Gentianes
- Parcelles de la commune historique de Communailles-en-Montagne : reconduction avec le Groupement pastoral de Communailles-en-Montagne, avec une diminution du prix qui sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour tenir compte de la hausse progressive du taux de la taxe sur le foncier non bâti dans le cadre de la commune nouvelle soit un montant

Envoyé en préfecture le 27/05/2017

Reçu en préfecture le 27/05/2017

Affiché le



ID : 039-200057115-20170510-DCM\_20170510\_10-DE

de 950 €. *M. Henri RATTE, président du Groupement pastoral,  
n'a pas pris part au vote.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE